



Source du fond de plan : Direction Générale des Impôts - Cadastre. Droits réservés - 2011

U Zones urbaines (équipement équipées pour permettre de desservir les constructions à implanter)

UA Zone mixte correspondant aux secteurs d'urbanisation ancienne

UBa Secteur au sein duquel les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif

UB Zone mixte correspondant aux secteurs urbains caractérisés par une forme urbaine mais rigée que l'urbanisation ancienne

UBg Secteur au sein duquel les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif

AU Zones à urbaniser

1AU Zones à urbaniser à vocation principale d'habitat, concerté immédiatement à l'échelle du secteur. Les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif. Un règlement d'urbanisme est à l'étude

2AU Zone à urbaniser non ouverte dans l'immédiat à l'urbanisation

A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ada Affiliant des zones d'activités agricoles au sein desquelles les constructions et installations permettant de protéger ou de diversifier l'activité agricole sont autorisées

AN Secteur délimitant des zones de non de l'usage agricole, l'usage plus de bien existant, tout en réservant pas en retour à l'usage agricole à l'avenir

ANd Sous-secteur au sein duquel les changements de destination en habitat et activités artisanales sont autorisés sous conditions

N Zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou patrimonial

NI Secteur délimitant les secteurs liés au site de l'usage naturel et forestier destinés à permettre une évolution modérée du bâti existant

NIj Secteur à vocation de de jardins autrefois notamment les constructions annexes à l'habitation

NIa Secteur destiné aux constructions et installations à vocation de loisirs et de détente ne remettant pas en cause le caractère naturel du secteur

NIb Secteur destiné à permettre une exploitation mixte (touristique et agricole) d'un ensemble patrimonial dans le respect de sa qualité bâtie et paysagère

NIc Secteur destiné à permettre une exploitation mixte (touristique et agricole) d'un ensemble patrimonial dans le respect de sa qualité bâtie et paysagère

NIv Secteur destiné à permettre une exploitation mixte (touristique et agricole) d'un ensemble patrimonial dans le respect de sa qualité bâtie et paysagère

********* Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

********* Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

********* Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Extension du cimetière	Commune de Gizeux	5520 m²
2	Création d'un parking	Commune de Gizeux	1070 m²
3	Création d'un chemin d'une largeur de 4 m	Commune de Gizeux	1420 m²
4	Création d'une voie d'une largeur de 8 m	Commune de Gizeux	530 m²
5	Création d'un chemin d'une largeur de 4 m	Commune de Gizeux	280 m²
6	Création d'une voie d'une largeur de 4 m	Commune de Gizeux	240 m²
7	Création d'une voie d'une largeur de 6 m	Commune de Gizeux	300 m²
8	Création d'un chemin d'une largeur de 2 m	Commune de Gizeux	140 m²
9	Aménagement d'un espace de stationnement	Commune de Gizeux	1350 m²
10	Création d'une voie d'une largeur de 6 m	Commune de Gizeux	200 m²

Élément de paysage identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme (déclaration préalable obligatoire pour tous travaux ayant pour effet de détruire ou éliminer un paysage identifié) :

- Bâiments, parcs et jardins à protéger
- Pérouse sable-calcaire à protéger
- Alignement à protéger
- Haie à protéger

Mur à protéger en application de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme (déclaration de nouveaux accès interdits)

Création d'accès automobile interdite

DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLABORATION

Commune de GIZEUX

Logo of the Department of Indre-et-Loire and the Commune of Gizeux.

Scale: 1/2000

Document: Règlement - Documents graphiques

Page: 4/6